

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Nombres de Conseillers
Municipaux présents : 9

Date de convocation :
03/05/2019

République Française

Commune de Montferrand

Procès verbal de réunion

Séance du 9 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf et le neuf du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes CASTOR Christelle, FAURE-CABANE Magali, Mrs BERNIER Jean-Paul, BONDOUI Régis, PRIZZON Charles, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert

Excusés : Mmes ANTONY Isabelle, GAIANI Anne, Mrs CLIMENT Jean-Marie, DARCOS Nicolas, PERALTA François,

Secrétaire de séance : Mr QUINTA Régis

Point 1 : travaux mise aux normes mairie – avenant au marché lot n° 2, gros œuvre : il est obligatoire de remplacer les plots de fondation initialement prévus par des micropieux pour le renforcement des planchers, du mur de refend et du plancher béton de la cave, du radier du monte-personnes. En conséquence, le marché - lot 2 – gros œuvre, est modifié. L'avenant en plus-value s'élève à 30.783,46 € HT, ce qui porte le marché à 100.746,55 € HT. Adopté à l'unanimité.

Point 2 : destination de l'ancien bureau du maire à l'étage de la mairie - les calculs de résistance des planchers ont des coefficients différents selon la nature et la destination des pièces. Sur le permis de construire, ainsi que dans le dossier de consultations des entreprises, l'ancien bureau du maire, situé à l'étage, est répertorié « archives mortes ». La résistance du plancher a été calculée en ce sens. Or, cette pièce n'est pas destinée à recevoir des archives. Adopté à l'unanimité.

Point 3 : escalier extérieur mairie – La mise en place de micropieux pour l'installation de l'escalier extérieur ne semblant plus indispensable, le conseil municipal adopte la solution de socle sur fondations. Adopté à l'unanimité

Point 4 : Plan Local d'Urbanisme – suite à la réunion de la commission chargée de ce dossier, les différents points sensibles du règlement écrit ont été abordés. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 5 : questions diverses

✓ Demande acquisition parcelles – M. Raymond Alconchel a déposé une demande d'acquisition de deux parcelles, à proximité de l'ancienne école qu'il souhaite acquérir, en vue d'y établir un bâtiment à usage professionnel. Compte tenu du projet de lotissement sur le secteur, et de l'esquisse déjà établie, compte tenu que cette zone a une vocation résidentielle, le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande.

✓ Projet construction de garages : une zone artisanale a été proposée lors de l'élaboration du PLU sur une partie de la parcelle ZD n° 57, lieu-dit « Le Rivalet ». Un projet de construction de garages a été évoqué par M. Alconchel sur cette zone. Un rapprochement avec les propriétaires actuels sera établi par l'intéressé. Il en sera de même pour la partie restante de la parcelle par la commune.

✓ L'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) vient de créer une délégation audoise

✓ Le site internet de la commune peut être mis en ligne.

La séance est levée à 00h15.

Le Maire,
Ch. PRADEL